



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 84730

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la précarité énergétique des ménages. La précarité énergétique se définit comme le fait de ne pas avoir les moyens de se chauffer correctement pour un coût raisonnable. Selon une enquête de l'INSEE, 3 400 000 ménages (13 % des ménages) sont aujourd'hui en précarité énergétique avec un taux d'effort énergétique supérieur à 10 %. Cette précarité s'explique principalement par les faibles revenus des ménages, le coût croissant des énergies (électricité, gaz...) et la mauvaise qualité thermique des habitations. Elle engendre des conséquences pour les familles à la fois environnementales (humidité, moisissures), sociales (*stress*, repli sur soi) et sanitaires (surmortalité hivernale). Si des mesures sociales ont déjà été mises en place pour venir en aide aux ménages, les actions sont encore trop dispersées et nécessitent une approche globale. C'est pourquoi il aimerait connaître les actions que le Gouvernement compte mettre en place pour éviter une nouvelle fracture liée au mal logement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84730

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8012

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)